

# A

## nnexe I

### RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>CAP CHARPENTIER BOIS</b>			<b>SCOLAIRES</b> (établissements publics et privés sous contrat) <b>APPRENTIS</b> (CFA et sections d'apprentissage habilités) <b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b> (établissements publics)	<b>SCOLAIRES</b> (établissements privés hors contrat) <b>APPRENTIS</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités) <b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b> (établissements privés) <b>ENSEIGNEMENT À DISTANCE CANDIDATS INDIVIDUELS</b>	
<b>ÉPREUVES</b>	<b>UNITÉS</b>	<b>COEF.</b>	<b>MODE</b>	<b>MODE</b>	<b>DURÉE</b>
<b>Unités professionnelles</b>					
EP1 : Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF *	ponctuelle écrite	3 h
EP2 : Réalisation d'un ouvrage de charpente bois	UP2	9 (1)	CCF	ponctuelle pratique	15 à 19 h <sup>(2)</sup>
EP3 : Fabrication d'un ouvrage spécifique	UP3	4	CCF	ponctuelle pratique	7 h
<b>Unités d'enseignement général</b>					
EG1 : Français et histoire, géographie	UG1	3	CCF	ponctuelle écrite et orale	2 h 15 mn
EG2 : Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	ponctuelle écrite	2 h
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	ponctuelle	
Épreuve facultative : <sup>(3)</sup> Arts appliqués et cultures artistiques	UF		CCF	ponctuelle écrite et pratique	1 h 30 mn

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

\* : Contrôle en cours de formation.